341
Théodore Bergeron
&
Marie Scholastique Camden

Le douze septembre mil huit cent soixante quatre, après la publication des trois bans de mariage, sans empêchement ni opposition, le prêtre soussigné autorisé à cet effet, ayant pris le mutuel consentement par parole de présent, de Théodore Bergeron, cordonnier, veuf de Marie Giguère, de cette paroisse, d'une part; et de Marie Scholastique Camden, veuve de Benjamin Millaut également de cette paroisse, d'autre part; les ci mariés suivant les lois et coutumes observées en la sainte église, en présence de George Groves, Joseph Fournier et Maxime Bergeron père de l'épouse, soussignés avec lui. L'épouse a déclaré ne savoir signer.

Théodore Bergeron Joseph Fournier George Groves
Maxime Bergeron A. Gibaud p.t.

342
Edouard Pascal Cochon
&
Geneviève Côté

Le douze septembre mil huit cent soixante quatre, après la publication d'un ban de mariage, sans empêchement ni opposition, la dispense de deux bans ayant été obtenue de Monsieur Dominique Granet, grand vicaire de Monseigneur Ignace Bourget évêque de Montréal, le prêtre soussigné autorisé à cet effet ayant pris le mutuel consentement par parole de présent, de Edouard Pascal Cochon, cultivateur, veuf de Marie Véronique Quesneville, de la côte des Neiges, en cette paroisse, d'une part; et de Geneviève Côté, veuve de Léon Desloges, également de cette paroisse d'autre part; les ci mariés suivant les lois et coutumes observées en la sainte Eglise en présence de George Groves, oncle de l'épouse, soussignés avec l'épouse, et de Jean Baptiste Martin dit Versailles qui, ainsi que l'épouse, a déclaré ne savoir signer.

Ed. P. Cochon Olivier Côté
George Groves A. Gibaud p.t.

343
Zéphyrin Vanier
&
Odile Miron

Le douze septembre mil huit cent soixante quatre, après la publication de deux bans de mariage tant en cette paroisse qu'en celle de la Longue-Pointe, sans empêchement ni opposition, la dispense d'un ban ayant été obtenue de Monsieur Dominique Granet grand vicaire de Monseigneur Ignace Bourget évêque de Montréal, le prêtre soussigné autorisé à cet effet, ayant pris le mutuel consentement par parole de présent de Zéphyrin Vanier, journalier, fils majeur de feu Basile Vanier et de Josephte Léonard, de la dite paroisse de la Longue-Pointe d'une part; et Odile Miron, fille mineure de feu Zéphyrin Miron (Lacourcière) et Lucrèce Desnoyers, de cette paroisse, d'autre part; les ci mariés suivant les lois et coutumes observées en la sainte Eglise en présence de George Groves, Victor Thériault oncle de l'épouse, soussignés avec elle, et de Laurent Miron grand père de la dite épouse, lequel a consenti à ce mariage, et déclaré, avec l'épouse ne savoir signer.

Victor Thériault Odile Miron
George Groves A. Gibaud p.t.

344
François Xavier Daoust
&
Marcelline Desrochers

Le douze septembre mil huit cent soixante quatre, après la publication des trois bans de mariage, sans empêchement ni opposition, le prêtre soussigné autorisé à cet effet, ayant pris le mutuel consentement par parole de présent, de François Xavier Daoust menuisier, fils majeur de Joseph Daoust et Emilie Laplante dite Bourré, de cette paroisse, d'une part; et de Marcelline Desrochers, fille majeure de François Desrochers, journalier, et Josephine Daoust de cette paroisse, d'autre part; les ci mariés suivant les lois et coutumes observées en la sainte Eglise, en présence de François Desrochers, père de l'épouse, qui a déclaré ne savoir signer, de George Groves et d'Alexandre Thomas beau père de l'épouse, soussignés avec les époux.

Marseline Dérocher Alexandre Thomas George Groves
François Daut A. Gibaud p.t.

345
Joseph Versailles
&
Alice Brandoin

Le dix neuf septembre mil huit cent soixante quatre, après la publication des trois bans de mariage, sans empêchement ni opposition, le prêtre soussigné, autorisé à cet effet, ayant pris le mutuel consentement par parole de présent, de Joseph Versailles charretier, fils majeur de Joseph Versailles et d'Emilie Bertrand, de cette paroisse, d'une part; et d'Alice Brandoin, fille majeure de Jacques Brandoin, journalier, et de Marie Louise Lafrest dite Lebrun, également de cette paroisse, d'autre part, les ci mariés suivant les lois et coutumes observées en la sainte Eglise en présence de George Groves soussigné avec l'époux, de François Quesnville, beau père de l'épouse et de Joseph Versailles, père de l'époux, lesquels, ainsi que la dite épouse, ont déclaré ne savoir signer.

Joseph Versailles George Groves A. Gibaud p.t.

346
Toussaint Spencer
&
Marie Lecuyer

Le dix neuf septembre mil huit cent soixante quatre, après la publication des trois bans de mariage, tant en cette paroisse qu'en celle de St Laurent d'écollet sans empêchement ni opposition, le prêtre soussigné, autorisé à cet effet, ayant pris le mutuel consentement par parole de présent, de Toussaint Spencer, jardinier domicilié au dit St Laurent d'écollet, fils majeur de Jean Baptiste Spencer, et de Marie Anne Maisonneuve, de la paroisse de St Vincent de Paul, d'une part; et de Marie Lecuyer, fille majeure des défunts Joseph Lecuyer, journalier et Marie Destaurier, de cette paroisse, d'autre part; les ci mariés suivant les lois et coutumes observées en la sainte Eglise, en présence de George Groves, soussigné, de Jean Baptiste Spencer, père de l'époux et Hector Gonneau, beau père, ainsi que l'époux, qui a déclaré ne savoir signer.

A. Gibaud p.t.
George Groves